



CONTRIBUTION DU LUN. 20/12/2021 à 21:07

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Patrick POINT

Bonsoir,

Dans un document transmis aux garantes et à Bx-Métropole le 12/11/2021 et mis en ligne sur le site de la concertation, nous posons une question : dispose-t-on des éléments pour un débat éclairé ? Il n'y a pas eu de réponse spécifique à ce document. Nous arrivons au terme de la concertation et nous voulons rappeler dans les 2 pages en attaché, quelques-unes des questions restées sans réponse ou sans réponse satisfaisante.

Merci d'en prendre connaissance et de rajouter cette contribution sur le site de la concertation.

Cordialement,



VIVE LA FORET ASSOCIATION LOI 1901 N° 4/02099
déclarée en préfecture le 30 août 1989. Parution J.O. le 04.10.89
AGREEE pour le département de la Gironde
par ARRETE PREFECTORAL DU 22 DECEMBRE 1994
siège social : Mairie de Lacanau

ADRESSE POSTALE : VLF – 2, place des Tilleuls 33000 Bordeaux
☎ / FAX 09.72.61.36.87. – site : <http://www.vivelaforet.org> Courriel : vlf@vivelaforet.org

Fin de concertation et renouvellement de la question : Disposons nous des éléments pour un débat éclairé sur le dossier du champ captant des Landes de Médoc ?

Dans un document transmis aux garantes et à Bx-Métropole le 12/11/2021 et mis en ligne sur le site de la concertation, nous posions cette question. Il n'y a pas eu de réponse spécifique à ce document. Nous arrivons au terme de la concertation et nous voulons rappeler quelques-unes des questions restées sans réponse ou sans réponse satisfaisante.

Sur la gestion durable de la nappe de l'oligocène et sa capacité de recharge

En dépit de demandes répétées dans les débats publics, dès celui de Lacanau, il n'a pas été fourni de schéma donnant un bilan des flux entre les nappes dans le périmètre d'étude

On ne sais rien des flux verticaux et latéraux alimentant l'aquifère de l'oligocène littoral et les aquifères subjacents et sous-jacents. Sans identification des ces flux moyens annuels, il est difficile d'expliquer en quoi le prélèvements de 10 Mm³/an est compatible avec l'objectif de gestion durable de la ressource.

Les simulations des effets du prélèvement dans divers scénarii climatiques ont été menés avec une focalisation sur les effets de rabattement de la nappe plio-quadernaire.

On dispose d'un seul résultat sur les effets attendus pour l'aquifère cible qui est l'oligocène littoral. Il livre les effets après 10 ans d'exploitation (basses eaux), avec une recharge moyenne sur 30 ans et une configuration J – (version 3). Au droit des forages d'exploitation il est estimé des abaissements piézométriques allant jusqu'à 34 m. Le modèle Mona¹ a montré que des simulations réalisées avec une recharge moyenne sur les dix dernières années, au lieu des 30 dernières années donnait des résultats beaucoup plus pénalisants.

Quel serait l'impact sur les forages oligocènes alentours pour une simulation appuyée sur la recharge moyenne des 10 dernières années ?

Sur le partage de la ressource

- Aucune réponse n'a été apportée aux remarques faites par Vive la Forêt sur les défaillances de l'approche du SMEGREG² pour évaluer les prélèvements des 24 communes qui puisent dans l'oligocène littoral et pour projeter les prélèvements aux horizons 2030 et 2035.

¹ Simulations d'impact d'un champ captant d'une capacité de 10 à 20 millions de m³/an dans l'oligocène à l'aide du Modèle Nord-Aquitain (MONA) Sainte-Hélène 33 Juin 2012, 133p.

² Rapport du SMEGREG intitulé : « Actualisation des besoins en ressource de substitution », septembre 2015, 38p et sa mise à jour de décembre 2019, 28p.

- Aucune réponse n'a été apportée aux projections de Vive la Forêt, apportant un démenti au principe posé et rappelé dans le document de la concertation préalable : « *Le projet vise à effectuer des prélèvements sur un territoire où la disponibilité des ressources en eau dépasse les besoins locaux. Il ne mettra donc pas en péril l'alimentation en eau des médocains. Cela a été un critère déterminant dans le choix de localisation du projet et de positionnement des forages.* ».

Les projections de Vive la Forêt³ montrent qu'un prélèvement de 10 Mm³/an mettra bien en péril l'alimentation des médocains, mais aussi des résidents du Bassin d'Arcachon.

- Aucune réponse solide n'a été apportée aux interrogations de Vive la Forêt sur le calibrage d'un besoin de 10 Mm³/an en substitution de l'éocène centre. Ce chiffre s'explique en large partie par les prélèvements exceptionnels qu'il a fallu effectuer du fait de la contamination d'une partie des approvisionnement de Bordeaux Métropole (Thil-Gamarde) par une pollution ponctuelle au perchlorate d'ammonium. Pour VLF, le prélèvement moyen en excès dans la période récente est de l'ordre de 6 Mm³/an.
- Aucune réponse n'a été apportée aux interrogations de Vive la Forêt sur la consistance même des contrats de substitutions. On vient apporter de l'eau à des syndicats pour qu'ils réduisent leurs prélèvements dans l'éocène centre, alors même que leurs prélèvements s'accroissent et qu'ils sont confrontés à de larges fuites. On vient apporter de l'eau à au moins un syndicat (SIAE de Léognan et Cadaujac) qui ne prélève pas dans l'éocène centre !
- Aucune réponse n'a été apportée aux éléments d'atténuation de la démonstration selon laquelle on a pu mobiliser moins de ressource en AEP avec une population en croissance. Vive la Forêt montre que depuis 2014, pour le département de la Gironde, les prélèvements en AEP se sont globalement accrus et les volumes par habitant aussi.

L'eau est un bien commun qu'il faut gérer de façon durable. Vive la Forêt s'inscrit dans une perspective de partage de la ressource. Nous montrons que le prélèvement prévu de 10 Mm³/an risque, dans le respect des contraintes de gestion durable, de mettre en péril l'alimentation en eau potable pour les résidents des 24 communes de l'unité de gestion littorale (Médoc en partie et Bassin d'Arcachon).

La question du calibrage du projet n'a pas été mise en débat. Elle est pourtant essentielle. Les analyses conduites par l'association Vive la Forêt orientent vers un projet dont le prélèvement dans l'oligocène littoral serait de l'ordre de 6 Mm³/an.

³Voir *Projet de champ captant des Landes de Médoc. Observations pour un partage équilibré de la ressource.* Présenté lors de l'audience publique du 2/12/2021 à Bordeaux

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Lors des différents évènements de la concertation certains éléments de réponse ont été donnés sur les sujets que vous évoquez. Des documents et réponses complémentaires ont également été produits lors de la concertation et consultables dans les « documents à télécharger » sur le site de la concertation.

Notez que les questions qui n'auront pas reçu une réponse sur le temps de la concertation feront l'objet d'une analyse dans le bilan réalisé par les garantes, qui sera remis le 21 janvier à Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole disposera alors de deux mois pour se positionner sur la suite à donner au projet et tirer les enseignements de la concertation. A cette occasion Bordeaux Métropole pourra apporter des réponses complémentaires sur les sujets restants en suspens.

Cordialement